

# Conseil Métropolitain – [18/09/2017]

## Hébergement d'urgence



CONSEIL METROPOLITAIN DU GRAND LYON – 18 SEPTEMBRE 2017

#LE RECOURS AUX HÔTELS DEVRAIT ÊTRE MARGINAL POUR L'ACCUEIL D'URGENCE

@ANDRE GACHET – CONSEILLER METROPOLITAIN

---

Monsieur le Président, cher-e-s Collègues,

Il est bon que la Métropole participe financièrement à la modernisation de l'hôtellerie de tourisme et d'affaires. Elle manifeste ainsi sa volonté d'une amélioration de la qualité de l'accueil sur son territoire.

Permettez-moi de profiter de cette délibération pour attirer votre attention sur une autre partie de l'activité hôtelière sur nos territoires.

**Une vingtaine d'établissements assure au bas mot 500 nuitées quotidiennes au titre de l'hébergement d'urgence. Compte tenu des prévisions en renfort hivernal, nous dépasserons largement les 180 000 nuitées sur l'ensemble de l'exercice.**

Aujourd'hui indispensable, le recours aux hôtels devrait être marginal pour l'accueil d'urgence. Pour cela d'autres modes d'accueil devront être développés. Pour permettre un hébergement de qualité et moins onéreux pour une population souvent familiale.

Sans entrer dans les détails, nous avons aujourd'hui **trois catégories d'équipements concernés** :

**Les résidences hôtelières** qui sont les mieux adaptées à une utilisation pour l'hébergement d'urgence, par les prestations qu'elles proposent (équipements sanitaires, kitchenette individuelle).

Faute de places suffisantes, il faut avoir recours aux **établissements standards** qui proposent des prestations inférieures et moins adaptées à des séjours prolongés dans le cadre de l'hébergement d'urgence. Il arrive aussi que la qualité ne soit pas au rendez-vous.

Et pourtant, une chambre en établissement standard est plus chère qu'une chambre en résidence hôtelière.

Autre formule de substitution, **les établissements Formule 1** permettent une mobilisation rapide de plusieurs chambres en particulier dans le cadre du renfort hivernal. En revanche, la situation géographique éloignée des établissements ne facilite pas, pour les ménages, l'accès aux services de droit commun, aux écoles... L'équipement de ces établissements reste spartiate et peu adapté pour les familles sur la durée c'est pourquoi le rachat d'un certain nombre d'entre eux par ADOMA n'est pas une garantie d'évolution qualitative pour la suite.

La Métropole dispose d'une seule résidence hôtelière à vocation sociale. Or il s'agit pourtant de l'établissement le plus adapté en matière d'accueil des personnes seules, des couples, ou des parents isolés avec un enfant en bas âge. La prestation proposée dans cet établissement est parfaitement adaptée à l'hébergement d'urgence, avec un accès et des chambres prévues pour les personnes à mobilité réduite. Enfin elle est d'un coût inférieur :

Chaque chambre est équipée d'une douche, WC et coin kitchenette pour un montant deux fois moins cher que dans une résidence hôtelière classique. Seulement six ménages peuvent bénéficier de cet hébergement faute de disponibilité plus importante de l'établissement.

Nous avons donc devant nous un autre chantier de modernisation qui peut trouver place dans les objectifs du PLUH et du PLALHPD.

Je vous remercie de votre attention.

*Délibération 2017 – 2149 : Aide à la modernisation de l'hôtellerie indépendante en milieu urbain – approbation de la convention –type d'attribution de subvention et du cadre et règlement de l'appel à projet 2017-2018*